CONVENTION SAISON 2023/2024
(à signer par les parents et l'athlète/élève au moment de la candidature au pôle France)

Chaque athlète/élève s'engage à respecter ces différentes règles :

- **Implication dans la scolarité :**
 - Le pôle France fonctionne avec certains cours en CNED, environ 16h en présentiel au lycée et le reste au CNED (2 à 4 matières) : ces cours sont choisis en fonction de la classe (2nde , 1iere ou terminale), du niveau scolaire de chaque athlète et du programme d'entraînement sportif.
 Chaque famille s'engage donc à accepter ce fonctionnement.
 - Je m'engage à être présent à tous les cours (sauf absence médicale justifiée).
 - Je m'engage à m'impliquer activement afin de réussir mes objectifs scolaires (assiduité, travail scolaire régulier et sérieux, résultats scolaires, passage en classe supérieure, respect des heures d'étude).
 - Je m'engage à respecter toutes les périodes d'examen scolaire (préparation et présence).
 - Je m'engage à solliciter les entraîneurs et l'équipe pédagogique pour obtenir des heures de soutien en cas de difficulté scolaire ou en anticipation d'absences sportives. Des heures de soutien scolaire sont disponibles dès la rentrée scolaire. Ces heures viennent en complément du travail personnel et ne sauraient remplacer celui-ci. Dans la mesure du possible, ces heures de soutien seront prises en groupe. Le groupe ou l'athlète sollicite un ou des RDV auprès de leur professeur ou d'un professeur habitué à donner des cours de soutien. La prise des RDV pour les cours de soutien est de la responsabilité des athlètes, et un cahier sera mis à disposition au bureau afin de référencer et avoir un suivi des cours effectués.
 - Je m'engage à préparer et anticiper les absences sportives (signaler l'absence et chercher les devoirs auprès des professeurs, anticipation du retour en classe). Cela signifie que je m'organise, avec chaque professeur, pour anticiper l'absence et récupérer les cours durant l'absence. Cette procédure se fait au moins 10 jours à l'avance afin que les enseignants puissent préparer l'absence.

- **Attitude :**
 - Je m'engage à avoir un comportement respectueux et responsable au sein de l'établissement à l'égard de tous les membres de la communauté éducative, ainsi qu'à l'égard de l'équipe d'encadrement sportif.
 - Je m'engage à m'investir avec motivation et dynamisme dans la pratique sportive aussi bien dans les entraînements hebdomadaires qu'en compétition.
 - je m'engage à être présent à toutes les séances sportives prévues et proposées par le programme des Pôles : surf (déterminé en début d'année), prépa physique (lundi soir et jeudi soir), piscine (jeudi soir : novembre à mai), médecin (mercredi : 14h).
 - Je m'engage à respecter les règles de fonctionnement des pôles, les lieux et le matériel : locaux pôles, entretien minibus et espaces de vie.

- **Engagement :**

 Programme scolaire et sportif : ce programme sera fixé en début d'année scolaire, ou lorsque le calendrier WSL ainsi que les calendriers fédéraux (stages, compétitions) seront connus, après un entretien individuel avec l'entraîneur principal (sous couvert de l'équipe d'encadrement du pôle). Lors de cet entretien, les objectifs sportifs et scolaires ainsi que toutes les absences sportives (stages et compétitions) seront détaillés afin d'établir un programme commun (engagé par le pôle France et l'athlète et son entourage) et de diffuser un calendrier sportif auprès de l'établissement scolaire.

 - l'entraîneur du pôle France, en qualité d'entraîneur principal, devra être informé et devra valider les différents entraînements, déplacements, programmes effectués en dehors du programme du pôle France. Tout devra avoir une cohérence dans le projet sportif et scolaire, et la progression de l'athlète.
 - **Suivi des compétitions et stages pôle : L'objectif sportif principal du pôle est d'amener ses sportifs en Equipe de France et vers les plus hautes performances. A la signature de cette convention et à la connaissance du calendrier de compétition, l'encadrement du pôle France imposera à ses athlètes sa logistique (encadrement, déplacement…) sur les compétitions de référence choisies, notamment dans la feuille de route fédérale, ainsi que les stages. Ainsi chaque athlète s'engagera à participer, dans le cadre du pôle France, à l'intégralité des stages et des compétitions choisies (dont le circuit européen pro junior, qui constitue les épreuves de référence n°1 pour les sélections en Equipes Nationales Jeunes).**
 - Tout désaccord sur tout ou partie de cette convention (et notamment sur ce paragraphe "engagement") pourra faire l'objet d'une réunion entre le pôle France et l'athlète et son entourage avant l'inscription de l'athlète sur le nouvel effectif du pôle France pour la rentrée scolaire à venir.

- **Les absences :**
 - Absences scolaires (hors absences programmées) : toutes les absences (maladie, RDV médical…) devront être informées et justifiées auprès de l'établissement et de l'entraîneur.

 - Absences sportives : Toutes les absences sur les séances devront être justifiées et validées par l'entraîneur et le coordonnateur du pôle Ensuite, chaque athlète devra informer son absence auprès de l'entraîneur/intervenant avant la séance concernée.
 La procédure est simple : je suis absent, je préviens mon entraîneur/coordonnateur, puis une fois informé, je préviens mon encadrant spécifique de la séance sportive manquée…
 Même si vous êtes absent toute la journée.
 Toutes les absences sportives supplémentaires, non programmées lors de l'élaboration du calendrier en début d'année, devront faire l'objet d'une demande auprès de l'entraîneur et du coordonnateur du pôle.

- Chaque place en pôle France sera remise en cause pour la saison suivante ou la saison en cours, en fonction des résultats sportifs, scolaires, de l'assiduité et du potentiel.

- Il est important de signaler que la participation financière au pôle va dépendre du projet "stages et compétitions du pôle France". Chaque athlète participera financièrement à ces déplacements ainsi qu'aux frais occasionnés par les cours du CNED. Le montant global de cette participation s'élève autour d'un montant prévisionnel estimatif de 2500€ pour une implication totale au pôle. Un premier versement de 1000€ sera demandé en septembre de l'année scolaire.
La participation financière sera répartie ensuite sur l'année en fonction des déplacements et de leurs coûts.

Organisation hebdomadaire :

- les séances d'entraînement prévues au planning hebdomadaire peuvent être annulées (surf, PPG, Prépa mental, Kiné, piscine...):
 - j'autorise mon enfant à s'entraîner seul en utilisant ses propres moyens de déplacement.

Oui Non

(si oui : votre enfant sera alors sous votre responsabilité)

- En dehors des séances d'entraînement programmées, votre enfant peut avoir des temps pour s'entraîner :
 - j'autorise mon enfant à s'entraîner seul en utilisant ses propres moyens de déplacement.

Oui Non

(si oui : votre enfant sera alors sous votre responsabilité)

Athlète/élève
Nom :

Signature

Parents
Nom :

Signature